



Doc. 16162

23 avril 2025

Garantir le droit d'accès à l'eau potable

Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

D'ici 2030, plusieurs milliards de personnes pourraient manquer d'un accès régulier à l'eau potable, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF). Actuellement, 1,8 milliard de personnes n'ont pas de points d'eau à domicile. Le stress hydrique, exacerbé par le dérèglement climatique, crée des pénuries dramatiques, notamment dans les îles. Ce manque d'eau, accentué par une gestion inadéquate, entraîne des conséquences majeures: détérioration de la santé publique, risques d'instabilité sociale et migrations climatiques. En Europe, 20% du territoire et 30% de la population sont touchés chaque année par l'insécurité hydrique, selon le Fonds mondial pour la nature (WWF).

La crise de l'eau et de l'assainissement touche plus particulièrement les femmes et les filles et certains groupes vulnérables, notamment les populations rurales isolées, les minorités marginalisées et les personnes en situation de précarité.

Le Programme à l'horizon 2030 inclut des objectifs de développement durable visant l'accès universel à l'eau potable. En 2023, la Conférence des Nations Unies sur l'eau a établi un Programme d'action pour l'eau, qui vise à reconsidérer l'eau comme un levier économique et un patrimoine culturel mondial.

En 2024, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté un rapport important sur le droit à l'alimentation, incluant le droit à l'eau potable, interdépendant du droit à un environnement sain. L'Assemblée devrait maintenant se concentrer sur la situation de l'accès à l'eau dans les États membres, et proposer des mesures pour garantir un accès durable et équitable à cette ressource indispensable.

